

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—L'expansion économique régionale—Hawkesbury—L'octroi fédéral à la Duplate of Canada et les mises à pied à Oshawa; le député de Mackenzie (M. Korchinski)—L'Office national du film—L'imposition de redevances sur certains films; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Questions ouvrières—Les mises à pied à la Fairey Aviation—Le soutien du revenu des employés.

• (5.00 p.m.)

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES MOTIONS

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

#### LES RÉGIONS DÉSIGNÉES—LES COMTÉS DE RENFREW ET LANARK

**M. Murray McBride (Lanark et Renfrew)** propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'inclure, comme il est approprié et nécessaire, les comtés de Renfrew et de Lanark dans la partie nord-est de l'Ontario qui est devenue région désignée en vertu des prescriptions de la loi sur les subventions au développement régional.

—Monsieur l'Orateur, cette motion doit donner au député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) ainsi qu'à moi-même l'occasion de déclarer en public ce que nous disons déjà en privé depuis de nombreux mois. Notre initiative vise le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et les fonctionnaires de son ministère qui ont décidé quelles régions du Canada devraient devenir régions désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, et quelles régions ne devaient pas être désignées.

Pendant de longs mois j'ai tâché de découvrir comment on en arrivait aux décisions finales. Je regrette de dire que la réponse est fonction de la personne à qui vous vous adressez au ministère ou au cabinet du ministre. Par exemple, il y a quelques semaines on

m'a dit qu'aux fins d'études et de considérations des besoins régionaux, la province d'Ontario était divisée en dix grandes régions économiques établies par les autorités provinciales. Tout l'Est de l'Ontario, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, est considéré comme une seule région. Dans la terminologie de la publicité du conseil de développement de l'Est de l'Ontario, cette région est connue sous le nom de Triangle d'or, fausse appellation peut-être étant donné qu'une trop grande quantité de l'or de ces collines là-bas est encore, au sens strict, emprisonnée dans les entrailles de ces collines en dépit d'une planification et d'efforts méritoires de la part des leaders de la vallée de l'Outaouais qui tâchent d'en extraire quelques pépites.

Un des fonctionnaires du ministère m'a dit que, d'après les normes établies pour décider quelles régions devraient bénéficier des dispositions de la loi sur les subventions, tout l'Est de l'Ontario—savoir la zone délimitée par la rivière Outaouais et le fleuve St-Laurent et se prolongeant vers l'ouest jusqu'à la ligne nord-sud tirée à partir de l'est de Mattawa jusqu'à l'ouest de Kingston—arrivait à 105 et 106, un peu au-dessus de la moyenne nationale. Lorsque j'ai essayé d'obtenir les chiffres en cause, le bureau du ministre m'a révélé que, en définitive, la désignation des régions était une affaire de jugement, qu'on ne faisait aucune étude nouvelle et que le Cabinet décidait quelles régions choisir ou ne pas choisir, compte tenu des fonds disponibles. Monsieur l'Orateur, ces explications ne suffisent pas.

De telles mesures et de telles préférences ne devraient pas dépendre de décisions non fondées sur une étude sérieuse des faits, mais bien après une analyse profonde et appropriée qui peut se prêter à l'examen par tout citoyen canadien raisonnable aussi bien que par tout député à la Chambre et par les milliers de Canadiens que le ministre représente.

Les comtés de Renfrew et de Lanark ne constituent pas une zone grise de morne désolation. Là, je dois remettre les choses au point. Nous ne sommes pas dans la misère noire, et il y a pour cela des raisons valables. Nous avons des atouts magnifiques, dont le principal est une population prête à travailler, et à travailler dur pour le développement industriel et économique. Je veux en donner un exemple en citant un passage assez long du rapport définitif et des recommandations visant la développement industriel et économique dans le comté de Renfrew qu'un